

ESTRAN

Appel à producteurs émergents

Dispositif de création accompagnée ESTRAN 7
Février 2018



Films en Bretagne lance un appel à producteurs émergents dans le cadre du dispositif de création accompagnée ESTRAN 7

--

NOUVEAUTÉ : les producteurs émergents volontaires travaillent au sein d'une société de production qui produira l'un des films issus d'ESTRAN 7.

Estran 7 - Présentation

Après Estran 6, Films en Bretagne lance une nouvelle version de ce dispositif de création accompagnée, dont les enjeux premiers demeurent : prendre part au repérage des jeunes talents d'auteurs, au renouvellement de la création, des compétences et des savoirs-faire en Bretagne d'une part ; et favoriser les échanges de savoirs et de pratique au sein de la nouvelle génération de producteurs en Bretagne d'autre part.

Estran 7 vise à repérer et former 3 à 4 talents créatifs aux univers variés en leur permettant de bénéficier d'un parcours de formation allant jusqu'à la réalisation d'un premier ou second film court.

Pour ce faire, Films en Bretagne s'associe aux sociétés de production bretonnes en leur confiant la production des projets des lauréats. Les films Estran 7 seront ainsi produits au sein de sociétés volontaires, sous réserve d'un engagement contractualisé avec Films en Bretagne rappelant l'implication des deux parties prenantes : participation à la sélection des lauréats, souscription au parcours de création Estran 7, jalonné de temps d'échanges entre producteurs volontaires, de temps de formation destinés aux lauréats, de temps de mise en réseau en festival...

Candidature des sociétés de production bretonnes

A qui s'adresse cet appel ?

ESTRAN 7 s'adresse à des producteurs émergents, souhaitant s'impliquer dans le dispositif et travaillant au sein d'une société de production implantée en Bretagne.

Les critères de sélection

- Avoir une expérience significative en production : production d'un court-métrage de fiction au minimum ou faire preuve d'expériences significatives en direction de production (fiction),
- Travailler au sein d'une société de production bretonne,
- S'engager dans le dispositif : accompagner et produire le projet d'un lauréat tout en suivant le parcours de création accompagné mis en place par FeB.

Pièces demandées

Les producteurs souhaitant participer au dispositif ESTRAN en produisant un court métrage d'un auteur issu de l'appel à projets doivent envoyer par mail **AVANT LE 14 MARS 2018** :

- Une lettre de motivation expliquant la démarche, les motivations de leur implication dans le dispositif, les attentes et objectifs professionnels,
- Un cv (production et autres) et une filmographie (sélective) de la société participante (ou lien vers le site internet).

Sélection des lauréats et collectif de producteurs

Estran 7 repose sur :

- La sélection de 3 à 4 jeunes auteurs (via un appel à projets) ouverte sur des profils pouvant être éloignés des formations cinématographiques classiques ; des personnes aux parcours atypiques où le faire et l'expérimentation prennent le pas sur l'apprentissage de l'écriture scénaristique.
- Un appel à producteurs volontaires pour prendre part au dispositif. Les producteurs sélectionnés sur candidature composeront le collectif de producteurs Estran 7. Tous participeront à la sélection finale des projets. Il est à noter que le collectif formé par les producteurs volontaires pourra (et c'est souhaité) comporter plus de producteurs que de lauréats.
- Un principe de réciprocité : les 3 ou 4 duos lauréats/producteurs seront composés en tenant compte de l'intérêt des producteurs envers les projets tout autant que de l'attrait des auteurs lauréats envers les parcours des producteurs et les lignes directrices des sociétés. Les producteurs non retenus pour produire un film Estran, pourront soit quitter le collectif, soit y rester pour bénéficier des temps collectifs de travail, se nourrir des réflexions partagées, des ateliers tout en apportant un œil extérieur aux projets à des moments clés de la production des films.

Implication des producteurs volontaires

Pour les producteurs volontaires, comme pour les sociétés au sein desquelles ils travaillent, produire un film Estran constitue un véritable engagement, portant sur :

- Le développement et la production du projet d'un des auteurs lauréats : développement du projet, recherche de financements complémentaires, production, post-production, diffusion.
- L'accompagnement de l'auteur durant tout le long du parcours
- La participation à l'ensemble des temps de travail prévus dans le cadre du dispositif

Cet engagement implique une réelle disponibilité permettant de prendre part à l'ensemble des phases de travail collectif qui jalonnent ESTRAN 7.

Une enveloppe de production sera définie sur la base des financements et partenariats obtenus. Chaque producteur aura la possibilité de rechercher des financements complémentaires.

Les éléments clés d'Estran 7 (voir le dossier complet en PJ)

Estran 7 se construira à l'image d'Estran 6, en intégrant les nouveautés et ajustements suivants :

- Une mise en production des films avec des sociétés de production volontaires, au sein de laquelle un producteur émergent intégrera le dispositif et prendra pleinement part au parcours de création et de production jalonné de temps collectifs ;
- Un concours sous forme d'appel à projets s'adressant à de jeunes cinéastes, ouvert à une pluralité de formes narratives ;
- Une session de formation professionnelle conçue pour répondre aux besoins de jeunes auteurs, avec un volet renforcé sur la préparation à la réalisation d'un court métrage ;
- Un accompagnement à l'écriture plus individualisé piloté par chaque producteur ;
- Des ateliers et temps de travail collectifs permettant réflexions et raisonnements à plusieurs, échanges de pratiques, transmissions de savoirs ;
- Une mise en réseau avec les professionnels régionaux et nationaux organisés dans le cadre des festivals et événements partenaires du dispositif ;
- Une diffusion des films sur les chaînes et les écrans partenaires.

Calendrier

14 mars 2018 : Clôture de l'appel à candidatures auprès des sociétés de production bretonnes

Juin 2018 : Lancement de l'appel à projets lors du Festival des Films de L'Ouest à Betton

15 septembre 2018 : Clôture de l'appel à projets

15 octobre 2018 : Pré-sélection des projets de films par le premier comité de sélection

31 octobre 2018 : Sélection des candidats à auditionner en entretiens par le second jury

Mi-novembre 2018 : entretiens des candidats puis annonce officielle des lauréats ESTRAN 7 à l'occasion du Festival du Film court de Brest.

Fin novembre 2018 : Lancement du parcours de création accompagné et travail de production

À partir de septembre 2019 : Tournage des films

Février 2020 : Avant-première des films (festival Travelling à Rennes)

Partenaires du projet

La Région Bretagne, France 3 Bretagne, les Télévisions locales de Bretagne, Côte Ouest (Festival européen du film court), Courts en Betton (Festival du Film de L'Ouest), Clair Obscur (Festival Travelling), Le Groupe Ouest.

Fiche synthétique - Estran 7

BUT / Assurer le renouvellement des talents créatifs en Bretagne. Dans la dynamique actuelle de développement d'une filière fiction d'initiative bretonne, repérer et accompagner les jeunes auteurs est tout aussi essentiel que de favoriser les collaborations et échanges de savoirs entre producteurs.

OBJECTIFS / Repérer et former 3 à 4 talents créatifs aux univers variés de Bretagne en leur permettant de bénéficier d'un parcours de création accompagnée allant jusqu'à la réalisation d'un premier ou second film court.

ÉCRITURE DE FICTION COURTE À CONTRAINTES / Le court métrage est un format favorable à l'émergence, adapté pour faire ses premières armes (écriture, mise en scène, réalisation). Par ailleurs, la plupart envisage les contraintes (durée, nombre limité de personnages principaux, de lieux de tournage, budget déterminé...) comme source d'inspiration et de créativité.

PRODUCTION / La production sera portée par des producteurs émergents volontaires, travaillant au sein de sociétés de production implantées en Bretagne, soucieuses de prendre part au repérage de jeunes talents, tout en désirant former à la production une personne de leur équipe en l'impliquant dans un parcours jalonné de temps d'échanges entre producteurs.

PROFILS DES CANDIDATS / Une attention particulière sera portée à d'autres formes formes d'expression et d'écriture, liées à des profils pouvant être éloignés des formations cinématographiques classiques. L'appel à projets et modalités de sélection seront élaborés en vue de s'ouvrir à des personnes aux parcours atypiques où le faire et l'expérimentation pourront prendre le pas sur les qualités d'écriture scénaristique.

PARCOURS DE CRÉATION ACCOMPAGNÉE / Des temps de formation professionnelle, d'ateliers, de résidences de travail, d'échanges des pratiques, de mises en réseaux avec les professionnels, d'accompagnement personnalisé, etc...seront mis en place tout au long du processus impliquants les lauréats comme leurs producteurs. La coordination du dispositif sera opérée par Films en Bretagne.

FORMATION / Une session de formation professionnelle sera spécialement conçue pour les lauréats d'Estran 7. Elle sera axée sur le métier de réalisateur, en intégrant des modules pratiques et théoriques sur la préparation au tournage, la mise en scène, la direction d'acteurs.

TEMPS COLLECTIFS / Le dispositif (novembre 2018/fevrier 2020) sera jalonné, à chaque étape, de temps collectifs afin de favoriser les échanges de regards, les partages d'expériences (études de cas / ateliers), les questionnements en cours, les choix opérés. Plusieurs professionnels seront sollicités selon leurs domaines d'expertise pour intervenir aux côtés des lauréats et des producteurs émergents.

DÉROULEMENT DU DISPOSITIF / Le parcours complet, incluant la mise en production des films, devra s'organiser selon un calendrier commun à l'ensemble des lauréats et producteurs volontaires, déterminé à l'avance et coordonné par FeB, afin que les temps de formation et l'ensemble du dispositif conservent leur pertinence.